

MAÎTRE D'OUVRAGE

**Groupement de commandes passé entre les communes d'Arancou, Bardos, Bergouey-Viellenave, Came et Guiche**

**Coordonnateur du groupement : Commune de CAME**

124 rue des Cagots

64520 CAME

Tél. : 05 59 56 02 75

Jours et heures d'ouverture : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h

Profil acheteur : <https://demat-ampa.fr/>

**0**

**RÈGLEMENT DE CONSULTATION**

**R.C.**

**Objet de la consultation :**

**Accord-cadre à bons de commande  
de travaux de voirie 2026-2030**

**Date et heure limites de réception des offres :**

**le 23/10/2026 à 12H00**

ASSISTANCE A MAÎTRISE D'OUVRAGE

**Agence Publique de Gestion Locale**

**Service Intercommunal Voirie Réseaux Aménagement**

Maison des Communes

CS 40609 - 64006 PAU CEDEX

Tél. : 05 59 90 35 61

## **1. Procédure**

La présente procédure adaptée, passée en application des articles L.2123-1 et R.2123-1 et s. du Code de la Commande Publique, est ouverte.

Elle vise à conclure un accord-cadre qui s'exécute par l'émission de bons de commande au fur et à mesure des besoins exprimés par l'acheteur.

Le présent dossier de consultation est téléchargeable sur le profil acheteur figurant en page de garde.

Le retrait du dossier de consultation peut être anonyme mais les personnes ne remettant pas d'information permettant de les contacter ne seraient destinataires d'aucune précision complémentaire qui pourrait être apportée aux candidats en cours de consultation. En cas de rejet d'une offre liée à la méconnaissance de données ainsi transmises, le soumissionnaire ne pourrait le contester utilement.

## **2. Caractéristiques de la procédure**

Le présent accord-cadre ne fait pas l'objet d'un allotissement.

## **3. Présentation de l'offre : contenu de l'enveloppe**

### **I. Pièces à remettre**

Le pli doit faire l'objet d'un seul dépôt. Si plusieurs plis sont déposés pour un même objet, seul le dernier dépôt sera pris en compte.

Les candidats sont informés que les pièces de candidature et d'offre sont rédigées en français. Les pièces rédigées dans une autre langue devront être accompagnées d'une traduction en français.

### **A. Pièces de candidature à remettre**

#### **1. Pièces relatives aux conditions de participation**

- a. Lettre de candidature ou déclaration d'intention de soumissionner : Formulaire DC1 complété notamment dans sa rubrique F1 relative aux exclusions de procédure des articles L. 2141-1 à L. 2141-5 du CCP ou équivalent.
- b. Formulaire DC2 complété a minima aux rubriques A à C3, F1, G1 et H ou un dossier permettant d'apprécier :
  - aptitude à exercer l'activité professionnelle : justification de l'inscription à un registre professionnel ;
  - capacité économique et financière les chiffres d'affaires (3 derniers exercices, global et en lien avec l'objet du marché) ;
  - capacités techniques et professionnelles : références pour travaux similaires sur les 5 dernières années, moyens humains et moyens matériels.

Les candidats peuvent fournir le Document Unique de Marché Européen (DUME), complété, daté et signé, en lieu et place des formulaires DC1 et DC2. Il devra être rédigé en français et accompagné des pièces justificatives de capacités énumérées précédemment.

L'acheteur public souhaite un groupement solidaire. Le groupement attributaire de forme différente se verrait contraint d'assurer sa transformation.

Le groupement solidaire s'impose du fait de la l'indissociabilité des prestations à exécuter qui nécessitent une solidarité afin que chaque entreprise membre reste responsable envers le maître

de l'ouvrage des dommages de nature décennale ou des manquements dans l'exécution de leurs obligations contractuelles sans avoir à rechercher la responsabilité de l'une d'entre elles.

2. Pièces facultatives au stade du dépôt des offres mais devant impérativement être remises par l'attributaire

- a) Attestations et certificats permettant de justifier de la régularité de la situation fiscale de l'entreprise au dernier jour du mois précédant la demande de délivrance d'attestation (paiement de la TVA et de l'impôt sur le revenu ou sur les sociétés).
- b) Attestation de fourniture de déclarations sociales et de paiement des cotisations et contributions de sécurité sociale émanant de l'organisme de protection sociale chargé du recouvrement des cotisations et des contributions sociales incombant au cocontractant, datant de moins de 6 mois (Attestation de vigilance remise par l'URSSAF, MSA) pour les marchés supérieurs à 5 000 € HT.
- c) Document(s) relatif(s) aux pouvoirs de la personne habilitée à engager l'attributaire.
- d) Attestation d'assurance responsabilité civile pour les risques professionnels.

Le cas échéant :

- e) Pour les entreprises relevant du régime de congés payés et de chômage intempéries BTP : certificat relatif au versement régulier des cotisations de congés payés et de chômage intempéries, délivré par la caisse de congés payés et de chômage intempéries compétente.
- f) Pour les professions libérales, certificat de la caisse interprofessionnelle de prévoyance et d'assurance vieillesse (CIPAV) pour les cotisations d'assurance vieillesse et d'assurance invalidité-décès.
- g) En cas de groupement d'entreprises, document d'habilitation du mandataire et conditions de cette habilitation, comportant l'identification et la signature de tous les membres du groupement.
- h) Copie du ou des jugements prononcés, si l'attributaire est en redressement judiciaire.
- i) Copie de la déclaration de détachement de chaque salarié transmise à l'inspection du travail du lieu de la prestation et copie du document désignant le représentant de l'entreprise sur le territoire national chargé d'assurer la liaison avec les agents de contrôle institutionnel, si l'attributaire détache des salariés en France.
- j) Liste nominative des salariés étrangers (date d'embauche, nationalité, Le type et le numéro d'ordre du titre valant autorisation de travail), si l'attributaire fait appel à de la main d'œuvre étrangère soumise à l'autorisation de travail prévue à l'article L. 5221-2 du Code du Travail pour les marchés supérieurs à 5 000 € HT.

**B. Pièces de l'offre à remettre**

- le document unique valant Acte d'Engagement et Cahier des Clauses Administratives Particulières dûment complété et daté, accompagné, le cas échéant, d'une décomposition par cotraitant ;
- le Bordereau des Prix Unitaires (intégrant le cas échéant les prestations au forfait) ;
- un mémoire technique présentant à minima pour chaque intervention type :
  - une note sur la méthodologie proposée par le soumissionnaire pour chaque intervention type (phasage, description des principales mesures pour assurer l'exécution correcte des tâches, l'ordonnancement de ces tâches, la détection des anomalies et leur correction et en particulier :
    - mise en œuvre d'un enduit superficiel d'usure (type bicouche) ;
    - mise en œuvre d'enrobé ;
    - purge de chaussée ;
    - pose de canalisation d'eaux pluviales ;
    - mise en œuvre d'un béton désactivé ;
  - une note présentant les moyens et techniques proposés par le soumissionnaire permettant de déterminer le niveau de performance environnementale de ses interventions ;

- les moyens matériels affectés aux chantiers ;
- les moyens humains affectés aux chantiers ; avec une précision sur la qualification et/ou l'expérience du personnel, sur les dernières formations suivies et sur la présence d'un référent technique ;
- une note sur les modalités en matière de réduction des nuisances et de gestion des déchets.

## **II. Variantes et prestations éventuelles supplémentaires (PSE)**

Les variantes libres ne sont pas autorisées.

### **4. Remise des offres**

Les offres devront parvenir avant les date et heure limites indiquées en page de garde du présent document ; à défaut, elles seront écartées.

#### **I. Transmission électronique**

Les plis devront parvenir avant les date et heure figurant en page de garde du présent document. Ils seront adressés par voie électronique sur le profil d'acheteur figurant dans les coordonnées du maître d'ouvrage en page de garde. Pour toutes questions techniques quant à l'utilisation de la plateforme (configuration des postes, prérequis techniques, modalités d'enregistrement, frais d'accès au réseau, etc.) et pour l'assistance, les candidats se rapporteront en priorité au « Guide d'utilisation » disponible dans la rubrique « Aide » de la page « entreprises » de la plateforme.

La signature des documents par un certificat de signature électronique n'est pas exigée. Les soumissionnaires sont informés que le seul dépôt d'une offre les engage juridiquement sur son contenu.

Le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) : Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid.

Les candidats transmettront leurs réponses dans des formats de fichiers identiques à ceux des documents constituant le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE). Pour les pièces ne pouvant pas être remises sous un tel format (tels que fiches techniques fournisseurs, dossier photographique, etc.), elles devront être transmises en format pdf.

Tout document contenant un virus informatique fera l'objet d'un archivage de sécurité et sera réputé n'avoir jamais été reçu. Le candidat concerné en sera informé. Dans ces conditions, il est conseillé aux candidats de soumettre leurs documents à un anti-virus avant envoi.

Les documents transmis par voie électronique pourront être rematérialisés après l'ouverture des plis. Les candidats sont informés que l'attribution du marché public pourra donner lieu à la signature manuscrite d'un marché public papier.

Les soumissionnaires sont informés que les demandes de compléments d'information et de précisions effectuées de façon dématérialisée par l'acheteur public ou toute personne désignée par lui (maître d'œuvre notamment) pourront être transmises par le biais du profil acheteur ou par courriel simple. La réponse de l'entreprise devra être transmise par le même support électronique que celui utilisé par l'acheteur ou son représentant.

#### **II. Transmission physique de la copie de sauvegarde (papier, clé USB, CD-Rom,...)**

La transmission des offres sur un support physique papier ou électronique (CD-Rom ou tout autre support matériel) n'est autorisée que pour la copie de sauvegarde dûment identifiée comme telle. En l'absence de dépôt d'une offre dématérialisée sur le profil acheteur, aucun dépôt physique ne peut être considéré comme copie de sauvegarde et le dépôt est alors traité comme une offre irrégulière.

La copie pourra être adressée aux coordonnées du maître d'ouvrage figurant en page de garde du présent document, sous pli cacheté, par tout moyen permettant de donner date certaine.

L'enveloppe contenant le support physique portera les mentions suivantes :

- « Copie de sauvegarde » ;
- l'objet de la consultation tel qu'il figure en page de garde du présent document ;
- le nom du soumissionnaire.

Les conditions de présentation des plis sont similaires à celles exigées pour les réponses électroniques : si la signature électronique est exigée pour les documents en version dématérialisée, ils doivent être signés en version papier et la copie de sauvegarde doit parvenir avant les mêmes date et heure au siège du maître d'ouvrage.

## **5. Critères de sélection des candidatures et jugement des offres**

La sélection des candidatures sera effectuée sur la capacité juridique des candidats à obtenir le marché public et leurs capacités financière, économique et technique à réaliser la prestation. Ces dernières seront appréciées au vu des dossiers remis par le candidat relatifs à ses moyens et compétences ainsi qu'à ses références.

Les critères pondérés retenus pour le jugement des offres sont :

- le prix : 65 % sur la base d'un détail quantitatif estimatif masqué élaboré par le maître d'ouvrage ;
- la valeur technique des prestations 35 %, au vu de :
  - la note pour chaque intervention type (20 %) :
    - mise en œuvre d'un enduit superficiel d'usure (type bicouche) ;
    - mise en œuvre d'enrobé ;
    - purge de chaussée ;
    - pose de canalisation d'eaux pluviales ;
    - mise en œuvre d'un béton désactivé.
  - la note permettant de déterminer le niveau de performance environnementale de ses interventions et les modalités en matière de réduction des nuisances et de gestion des déchets (5 %) ;
  - des moyens matériels affectés (5 %) ;
  - des moyens humains affectés (quantité et qualification) (5 %).

L'acheteur public se réserve la possibilité d'écarter une offre dont la valeur technique insuffisante serait incompatible avec les objectifs attendus. Un candidat qui verrait sa note valeur technique obtenir moins de 17 points pourrait donc être écarté.

Après l'analyse des offres, l'acheteur public se réserve la possibilité de négocier avec le ou les soumissionnaire(s) ayant présenté les trois meilleures offres. Il n'est alors pas tenu d'en informer les autres soumissionnaires.

En cas de discordance constatée dans une offre, ou en cas d'anomalies, d'erreurs ou d'omissions internes au Bordereau des Prix Unitaires ou à l'acte d'engagement, le soumissionnaire sera invité à rectifier le document qui comporte l'erreur ou l'omission. S'il accepte et qu'il est retenu, les rectifications seront intégrées dans l'acte d'engagement (soit par une mise au point annexée à l'acte d'engagement soit par correction directe dans l'acte d'engagement). En cas de refus, son offre sera éliminée de l'analyse comme non cohérente.

Le soumissionnaire retenu sera déclaré attributaire provisoire sous réserve qu'il produise dans le délai imparti par l'acheteur public les documents prévus aux articles L.2141-1 et suivants et R.2143-5 et suivants du Code de la Commande Publique. Si le soumissionnaire retenu ne peut produire les

documents précités dans le délai fixé, son offre est rejetée et le soumissionnaire éliminé. L'acheteur public présente la même demande au soumissionnaire suivant dans le classement des offres.

Le délai de validité des offres est de 120 jours à compter de la date limite de remise des offres indiquée en page de garde du présent document.

## **6. Renseignements complémentaires**

Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser au maître d'ouvrage via le profil acheteur figurant en page de garde du présent document.